

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-240400374-20160930-D2016136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2016

Publication: 03/10/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le trente septembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS: Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène), ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra représentant M. BULTEL Jean-Pierre, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre (pouvoir de M. BAGUE Patrice), BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), PAYOT Jean Michel (pouvoir de Mme DOUX Séverine), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane (pouvoir de M. GILLY Lucien), PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jean, BOUVET Patrick, FERRON Jean et CRAPSKY Bernard représentant M. NICOLAS Yves.

EXCUSES: Mmes LAE-ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, DOUX Séverine ayant donné pouvoir à M. PAYOT Jean Michel, BOISSE Sandrine, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, GILLY Lucien ayant donné pouvoir à M. COLLOMB Stéphane, BULTEL Jean Pierre représenté par Mme REYNAUD Sandra, GAMBAUDO Georges et M. NICOLAS Yves représenté par M. CRAPSKY Bernard.

Délibération n°2016/136

OBJET: CHARTE FORESTIÈRE UBAYE PAYS DE SEYNE - MISE EN ŒUVRE DE L'AXE « MOBILISATION » DE 2015 A 2018 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE 2017.

Le Conseil de Communauté,

VU ses délibérations n° 2010/59 du 1er Juin 2010, n° 2012/56 du 24 mai 2012, n° 2013/120 du 14 octobre 2013, n° 2014/117 du 13 octobre 2014 et n° 2015/107 du 10 septembre 2015 au terme desquelles il a décidé :

- d'engager les opérations d'élaboration puis de mise en œuvre de la charte forestière de territoire Ubaye – Pays de Seyne,
- d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage de ces opérations des Communautés de communes « Ubaye Serre-Ponçon » et « Pays de Seyne », qui consiste au portage technique et financier de la démarche.
- ➤ d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant à 3 ans d'animation à mi-temps de la Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne et de solliciter les concours financiers de l'ADEME, du Conseil Régional et du Conseil Départemental

CONSIDERANT que les financements acquis aujourd'hui permettent la mise en œuvre de la Charte forestière Ubaye – Pays de Seyne, jusqu'en décembre 2016.

CONSIDERANT l'état d'avancement actuel de la Charte Forestière :

- signature le 9/11/2012 d'un plan d'actions prévu sur 5 ans;
- organisation et mise en œuvre des actions prioritaires autour de l'utilisation du matériau bois (construction, énergie...), de la gestion forestière (câble, animation en forêt privée, points noirs routiers), du lien entre les usagers autour de la problématique des exploitations forestières...

CONSIDÉRANT que le projet « *Mobiliser plus et mieux pour sécuriser et développer les filières territoriales de valorisation bois énergie et bois d'œuvre* » proposé par l'association régionale des communes forestières en réponse à l'appel à projet DYNAMIC lancé par l'ADEME en 2015 a été retenu.

CONSIDÉRANT que pour la mise en œuvre de ce projet les Communes Forestières souhaitent s'appuyer sur des territoires partenaires, que les axes développés correspondent aux axes prioritaires de la Charte Forestière Ubaye — Pays de Seyne et que le projet déposé permet de prendre en charge les salaires et frais annexe des territoires partenaires.

VU les axes sur lesquels la Charte Forestière se positionne en priorité :

- Relais des Communes forestières sur le territoire pour sensibiliser et former les élus à l'exploitation des forêts et la commercialisation des bois :
 - o mobilisation des élus et enquête sur les besoins en formation

- o Participation aux formations, proposition de programme, réservation des salles
- ➤ <u>Test de la solution « pont mobile »</u> en réponse à l'absence d'exploitation forestière sur un massif en raison de problèmes d'accès (1 à 2 sites concernés sur le territoire)
 - o Communication des données correspondant aux sites identifiés
 - Mobilisation des propriétaires concernés (publiques et privés) en vu de vente et vidange simultané des bois
 - Lien avec l'axe sur les modes de commercialisation des bois
 - Communication autour du projet, visite & retour d'expérience si un test est effectué sur le territoire
- Mise en œuvre de coupe à câble sur le territoire
 - o Accompagnement des communes dans la recherche d'une AMO
 - o Accompagnement / rédaction des dossiers de demande de subvention spécifique pour la réalisation des chantiers
 - Lien avec les gestionnaires et mobilisation des propriétaires (publics et privés) en vu de nouveaux chantiers, visites d'info sur site
- Sécurisation de l'approvisionnement en bois énergie local à travers la mise en place d'un contrat test d'approvisionnement « forêt – plateforme »
 - Visibilité de l'état d'assiette ONF sur l'ensemble du territoire et mobilisation des élus, en particulier les gestionnaires de chaufferie bois
 - o Accompagnement des collectivités dans le projet de déplacementagrandissement de la plateforme actuelle et réflexion sur le contenu d'un contrat d'approvisionnement visant à alimenter cette plateforme
- Animation en forêt privée, en continuité avec les actions initiées en 2015 et 2016 avec le CRPF :
 - o Localisation des massifs de forêt privée intéressants pour la mobilisation
 - Mobilisation des communes et des propriétaires à travers l'organisation de réunion publiques dans les communes, suivies de visite-conseil du CRPF
 - Mise en œuvre de coupes groupées forêt publique forêt privée sur le modèle de ce qui a été fait en 2014, 2015 et 2016.

VU le plan de financement prévisionnel correspondant à trois ans d'animation de la Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne à mi-temps et entrant dans le budget du projet retenu par l'ADEME

Dépenses	sur 3 ans	pour 2017
Études (principalement AMO dans certaines mises en œuvre)	21 000 €	15 000 €
Frais d'animation (charges et salaire du chargé de mission)	54 600 €	18 200 €
Frais de structure (déplacement, communication)	11 400 €	4 850 €
Total dépenses	87 000 €	38 050 €
Recettes	sur 3 ans	pour 2017
Subvention Département	8 700 € (10%)	3 805 €
Subvention Région	17 400 € (20%)	7 610 €
Subvention ADEME	43 500 € (50%)	19 025 €
Autofinancement des 3 Communautés	17 400 € (20 %)	7 610 €
Soit 10 788 € pour la CCVU sur 3 ans	, ,	
5 394 € pour la CCPS sur 3 ans		
1 218 € pour la CCUSP sur 3 ans		
Total recettes	87 000 €	38 050 €
Après délibéré,		

A l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus correspondant à 1 an d'animation à mi-temps de la Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne.
- > **AUTORISE** le Président à solliciter les concours financiers du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'ADEM.
- ➤ ACCEPTE la délégation de maîtrise d'ouvrage de cette opération des Communautés de communes « Ubaye Serre-Ponçon » et « Pays de Seyne », qui consiste au portage technique et financier de la démarche.
- ➢ S'ENGAGE à inscrire au Budget principal Section fonctionnement Chapitre 011 Article 62878, les crédits nécessaires
- RAPPELLE que l'autofinancement avancé par la CCVU sera ensuite réparti entre les 3 Communautés parties prenantes de la Charte Forestière selon les critères de répartition prévus à la convention signée le 3 Juin 2010

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme

Le Président,

M. Jacques MARTIN